

Plan directeur des parcs et espaces verts 2025-2035

Synthèse



Table des matières

	Mot des élus	3			
01	- Mise en contexte	5			
	Introduction	6			
	Méthodologie	8			
02	- Portrait et offre	9			
	Localisation	10			
	Découpage du territoire	11			
	Méthodologie de l'inventaire	12			
	Réseau des parcs et espaces verts	14			
	Offre sportive et récréative	16			
03	- Constats et diagnostic	18			
	Constats sociodémographiques	19			
	La desserte	20			
	Les plateaux sportifs et récréatifs	21			
	L'aménagement des parcs	22			
	Enjeux	23			
			04	- Vision et orientations stratégiques	25
				Vision	26
				Orientations stratégiques	27
			05	- Plan d'intervention	28
				Stratégie d'intervention	29
				Grands projets	30
				Conclusion	38
				Annexe - Synthèse du plan d'intervention	39

Mot des élus



Se doter d'espaces communs utiles et adaptés à l'ensemble des citoyens est essentiel pour nous. Ce plan nous permettra de prendre des décisions éclairées quant aux actions à poser pour répondre adéquatement aux besoins de la population boisbriannaise.



Chers concitoyens,

C'est avec fierté que nous vous présentons le nouveau Plan directeur des parcs et espaces verts, fruit de plusieurs mois d'analyse et de réflexion concernant nos installations et équipements extérieurs. Par un inventaire détaillé et grâce à l'établissement d'une série de constats, nous avons élaboré une vision stratégique concertée qui encadrera le développement de notre réseau pour les dix prochaines années (2025-2035).

En mon nom et au nom du conseil municipal, je souhaite remercier les employés municipaux impliqués dans les processus d'analyse et d'élaboration à l'origine de ce plan, de même que les membres de la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de l'accessibilité universelle. La combinaison de vos différentes expertises et les efforts déployés par les équipes de travail sont à la source de cet aboutissement.

Christine Beaudette, mairesse.

En tant que président de la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de l'accessibilité universelle, je suis honoré d'avoir participé à l'élaboration de ce guide achevé et fort complet qui reflète toute l'énergie qui a été déployée pour le rendre à terme. Je suis convaincu que les actions posées seront arrimées à vos attentes et préoccupations.

Au cours de la dernière année, nous avons eu l'occasion de participer à de nombreux échanges sur ce qui est important pour vous, chers concitoyens. Sachez que nous vous avons entendus et que ceci se traduira par des actions concrètes d'amélioration et d'embellissement de nos parcs et espaces verts.

Plusieurs intervenants internes et externes ont été consultés durant ce processus et je les remercie pour leur dévouement, essentiel à l'aboutissement de ce plan. Je tiens à souligner tout particulièrement l'implication du Service des loisirs, qui anime nos parcs et espaces verts de mille et une façons, et le Service des travaux publics, qui en fait l'entretien de façon incroyable.

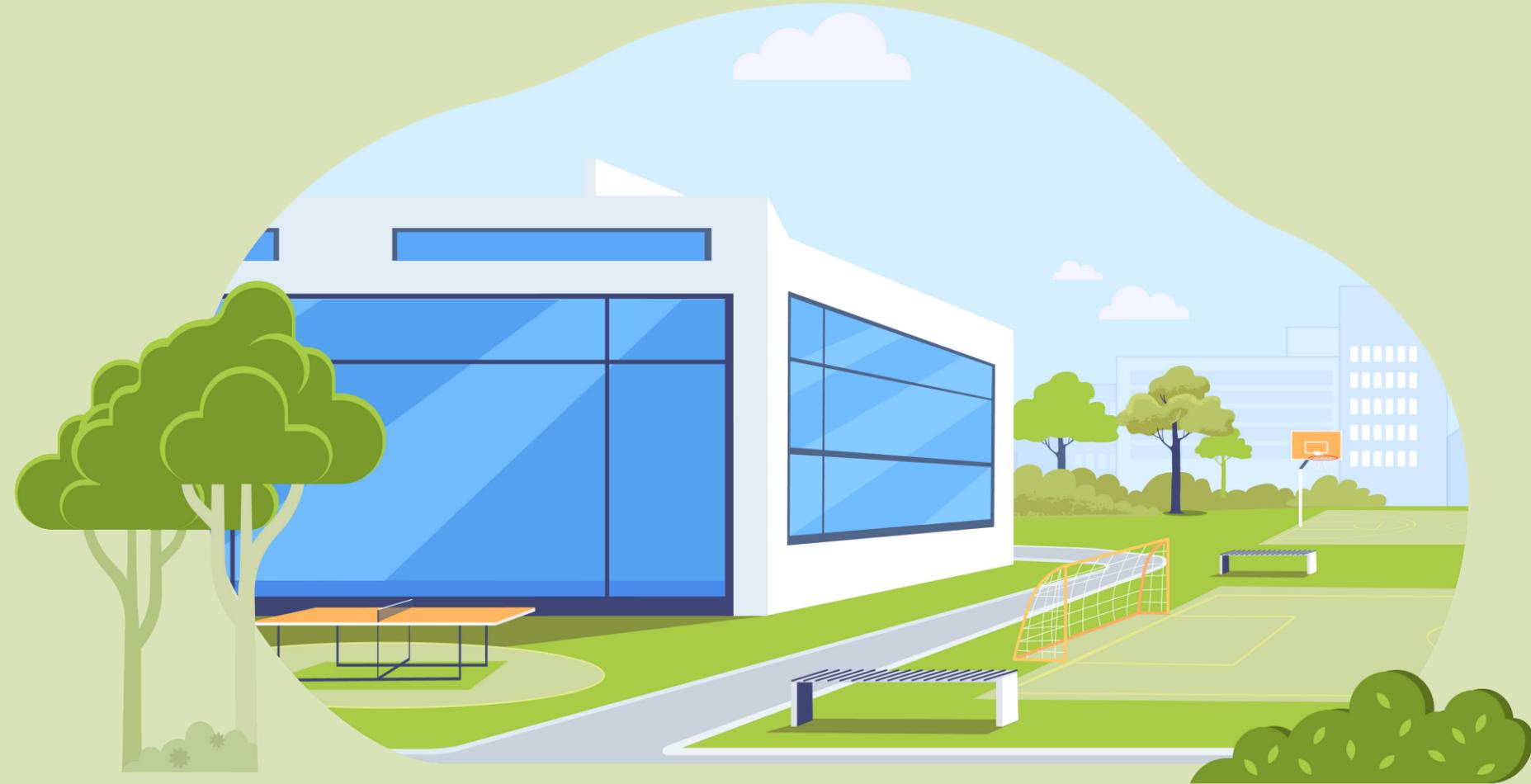
Enfin, je remercie notre mairesse, Christine Beaudette, pour son ouverture et la place qu'elle nous fait autour de la table du conseil, et mes collègues conseillers pour leurs commentaires et leur apport dans ce dossier.

Jonathan Thibault, conseiller municipal.



SECTION 01

Mise en contexte



Mise en contexte

Afin de guider au mieux le développement des 40 parcs et espaces verts proposés sur son territoire, la Ville de Boisbriand développe ce Plan directeur des parcs et espaces verts.

La Ville de Boisbriand souhaitait se doter d'un Plan directeur des parcs et espaces verts afin d'établir un portrait d'ensemble de son réseau et de déterminer les grandes orientations et objectifs qui guideront sa mise en valeur.

La Ville de Boisbriand a mandaté la firme BC2 Groupe Conseil inc. afin de l'accompagner dans la réalisation de ce plan. Il a pour objectif de brosser un portrait clair de l'inventaire qualitatif et quantitatif du réseau actuel des parcs, ainsi que des équipements et plateaux sportifs extérieurs. Il permet de recenser les enjeux prioritaires et de les traduire dans une vision stratégique concertée. Ce mandat permet également de définir les interventions et investissements nécessaires à court, moyen et long termes sur l'ensemble du territoire afin de consolider et de développer l'offre en parcs et espaces verts de la Ville.

Le Plan directeur des parcs et espaces verts est élaboré selon un horizon de dix ans (2025-2035) et servira d'outil de planification et d'aide à la prise de décision pour les services municipaux et les élus.

Structure du rapport

Le présent rapport constitue la synthèse du Plan directeur des parcs et espaces verts. On y retrouve :

- un portrait de la ville et de ses habitants;
- un aperçu de l'inventaire quantitatif et qualitatif des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs;
- les grands constats et enjeux tirés des analyses;
- la vision et les orientations stratégiques développées pour guider l'avenir des parcs et espaces verts;
- le plan d'intervention qui illustre les principales interventions à réaliser dans les prochaines années.



L'usage du genre masculin est utilisé dans ce document dans le seul but d'alléger le texte.

Un Plan directeur des parcs et espaces verts, c'est quoi ?

Un portrait du réseau de parcs et espaces verts

Un Plan directeur des parcs et espaces verts vise à brosser un portrait complet du réseau de parcs et d'espaces verts d'une ville. Pour cela, il se base sur 3 sources principales de données :

Usagers

- On interroge les usagers des parcs pour connaître leurs habitudes de fréquentation, leurs besoins et leurs envies
- On interroge les organismes sportifs, récréatifs et communautaires

Inventaire

- On visite tous les parcs et espaces verts de la ville
- On compte tous les modules de jeux et les plateaux sportifs extérieurs
- On regarde leur état

Données statistiques

- On regarde la répartition de la population et les perspectives de croissance
- On regarde la répartition des groupes d'âge de la population dans la ville
- On regarde des indicateurs sociodémographiques qui nous permettent de comprendre les dynamiques de population
- On cartographie les pistes cyclables, les sentiers, etc.

Identification des constats et enjeux

Le portrait permet de poser certains constats au regard de l'offre actuelle et d'identifier des enjeux à travailler pour la suite.

Vision et orientations

- On détermine une vision commune
- On identifie des orientations stratégiques qui visent à atteindre la vision

Tendances

- On regarde ce qui marche bien dans les autres villes et les innovations
- On choisit les tendances qui s'appliquent le mieux au contexte de la ville

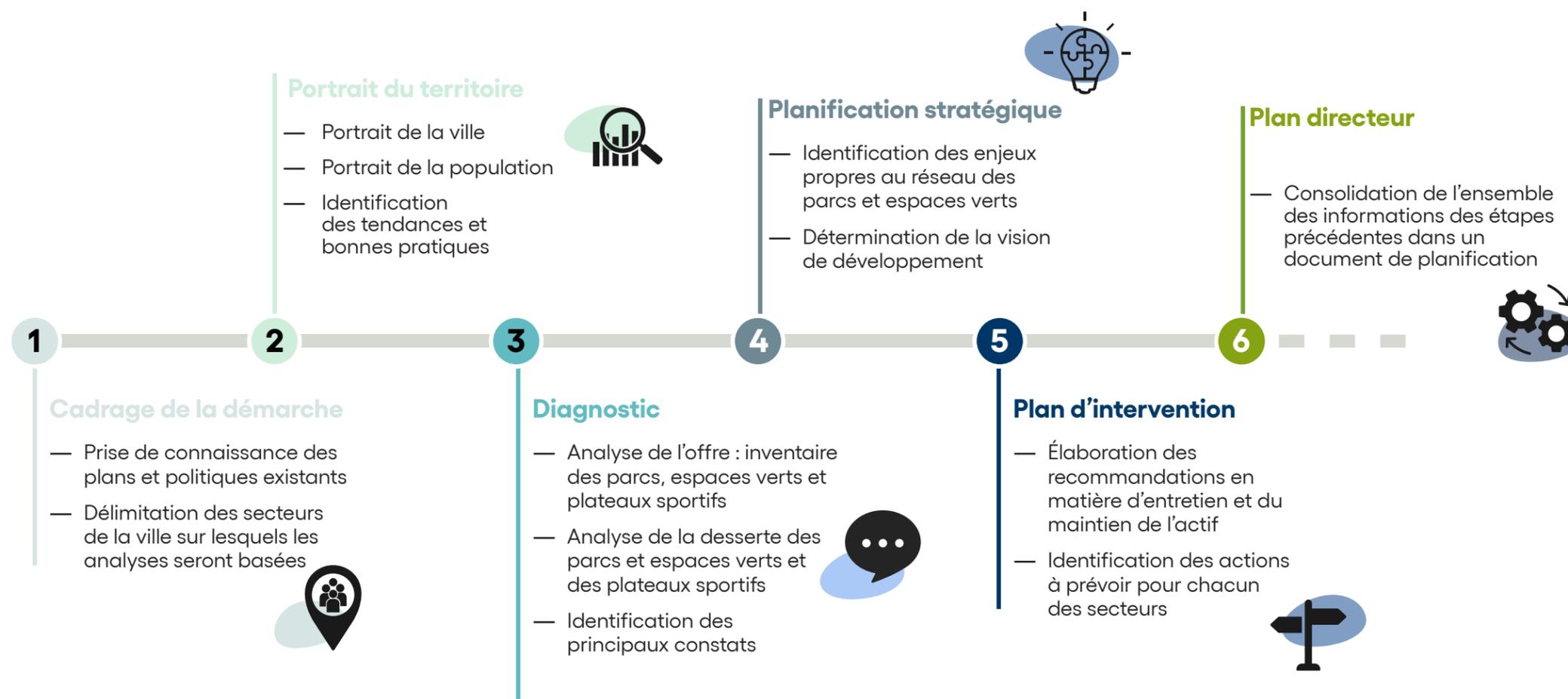
Plan d'intervention

- À partir de la vision, des grandes orientations et des tendances, on propose des actions à réaliser pour chaque parc
- On classe ces actions en fonction de leurs degrés de priorité de réalisation

Un guide pour le développement des parcs et espaces verts

Un Plan directeur des parcs et espaces verts permet de guider le développement des parcs et espaces verts grâce à l'élaboration d'une vision commune pour les 10 prochaines années.

L'approche méthodologique



Le Plan directeur des parcs et espaces verts permet de guider le développement des parcs et espaces verts de la ville.

SECTION 02

Portrait et offre

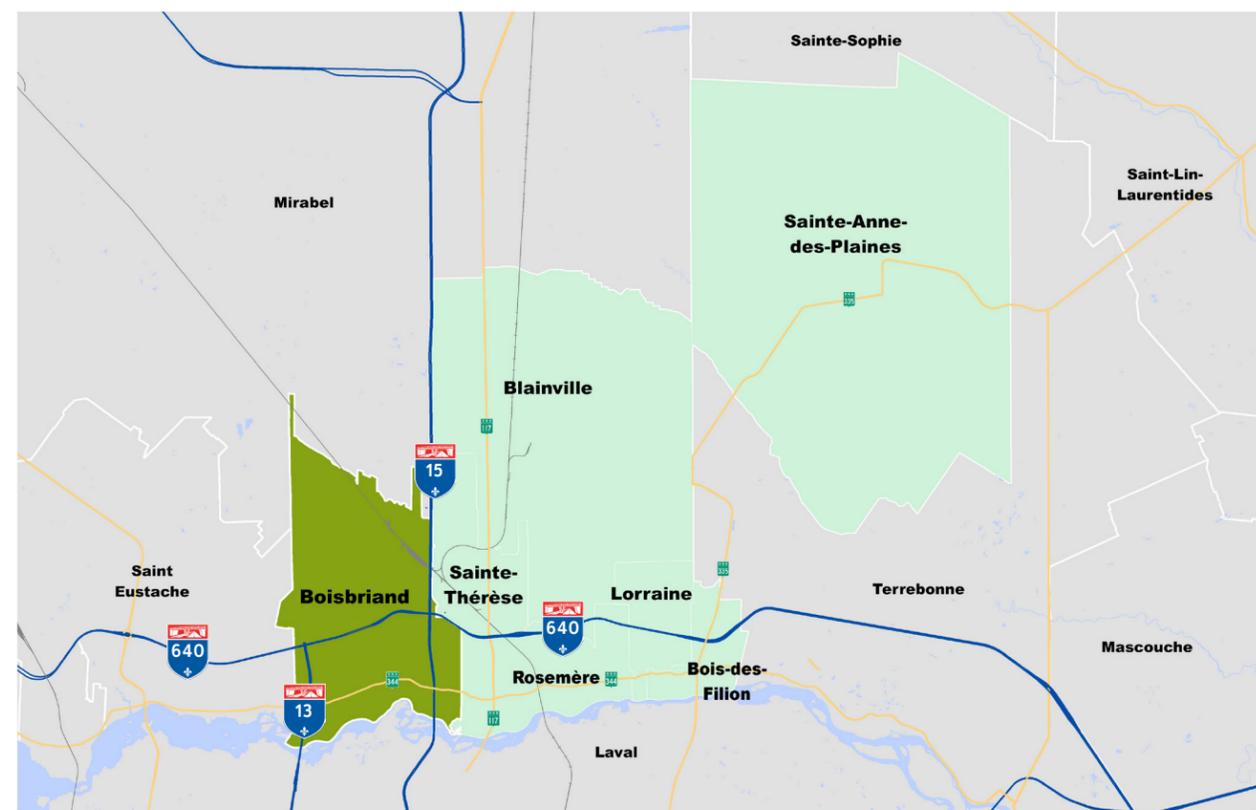


Localisation

La ville de Boisbriand se situe dans la région des Laurentides et fait partie de la MRC de Thérèse-De Blainville. Cette dernière est également membre de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le territoire de Boisbriand, présentant une superficie terrestre de 27,83 km² (29,48 km² de superficie totale), est accessible par les autoroutes 13, 15 et 640 ainsi que par la route 344 qui le traverse de part en part.

Son emplacement, en bordure de la rivière des Mille-Îles et des axes routiers d'importance, permet un accès rapide aux grands centres urbains de Laval et de Montréal par les autoroutes 13 et 15.

Localisation



- Autoroute
- Régionale
- MRC Thérèse-De Blainville
- Boisbriand

Découpage du territoire

Le territoire de Boisbriand a été divisé en 5 unités distinctes correspondant aux réalités territoriales de la ville. Ce découpage permet de réaliser des analyses cartographiques à une échelle qui assure la visibilité et la compréhension des informations représentées.

A - Nord

L'unité A est la portion nord de Boisbriand, délimitée au sud par la voie ferrée et par le chemin de la Rivière-Cachée. Le boulevard de la Grande-Allée la traverse du nord au sud. Une portion de cette unité est enclavée dans la ville de Mirabel.

B - Faubourg

L'unité B est délimitée au nord par la voie ferrée et par l'autoroute 640 au sud. Le boulevard de la Grande-Allée la traverse à l'est, sur toute sa longueur.

C - Centre

L'unité C est la portion centrale de Boisbriand, délimitée au nord par l'autoroute 640, à l'est par l'autoroute 15 et au sud par le chemin de la Grande-Côte. Le boulevard de la Grande-Allée la traverse.

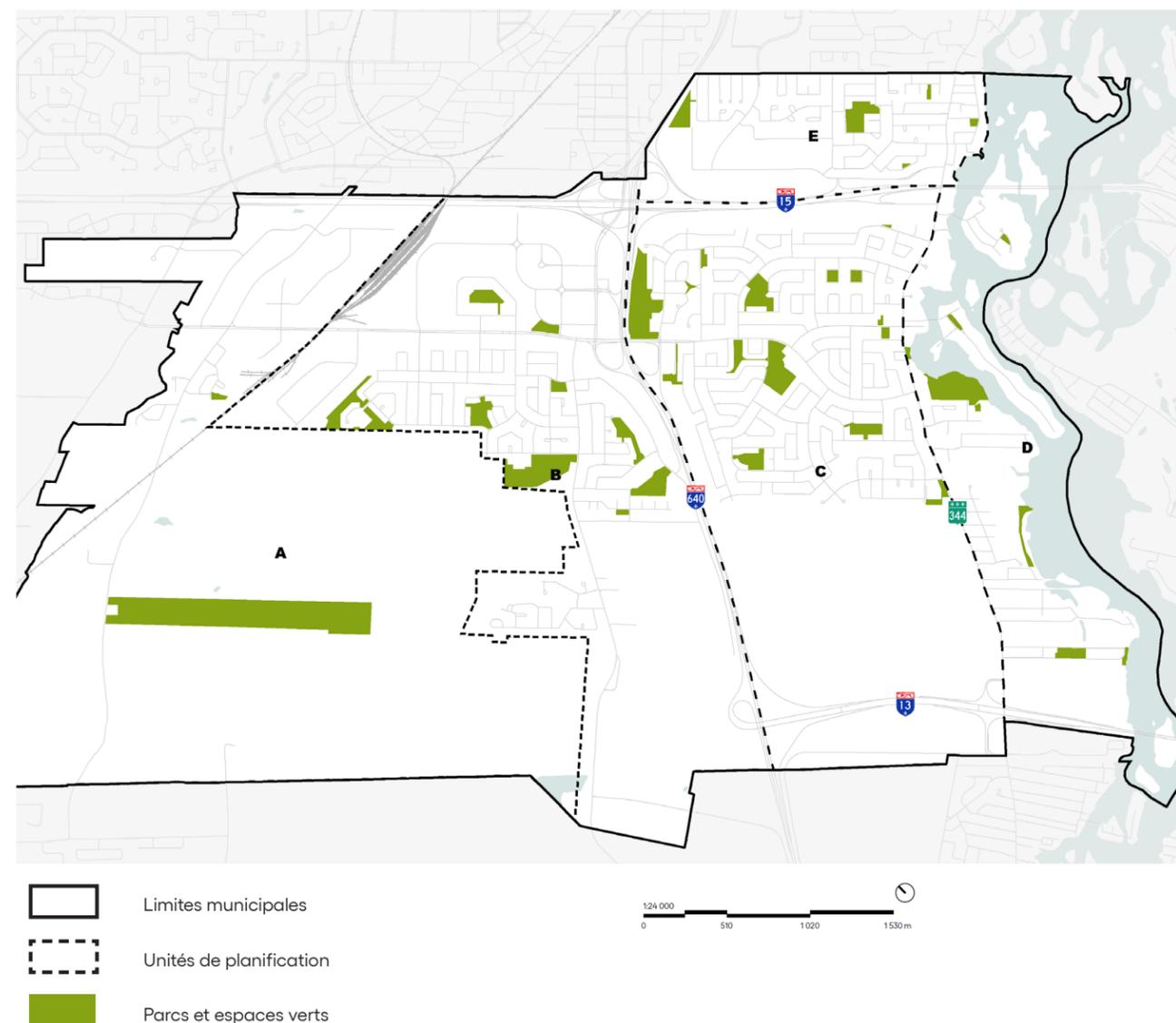
D - Berges

L'unité D est la portion sud de Boisbriand, bordant la rivière des Mille-Îles. Elle est délimitée au nord par le chemin de la Grande-Côte et à l'est par l'autoroute 15. Cette unité comprend également les îles de la rivière des Mille-Îles.

E - Est

L'unité E est la portion sud-est de Boisbriand, séparée du reste de la ville par l'autoroute 15. Elle est délimitée au nord par l'autoroute 640 et à l'ouest par l'autoroute 15. Elle est traversée par le chemin de la Grande-Côte, la montée Sanche et borde la rivière des Mille-Îles.

Découpage du territoire



Méthodologie de l'inventaire

Prise d'inventaire

L'inventaire est une étape cruciale du Plan directeur. Il permet de constituer une base de données qui mènera à la réalisation de nombreuses analyses qualitatives et quantitatives. En mai 2024, des visites sur le terrain ont permis de recenser, de photographier et de caractériser les 40 parcs et espaces verts étudiés dans ce plan.

Le résultat de cet inventaire permet notamment d'établir des constats et des enjeux relativement à l'aménagement des parcs visités. L'inventaire des parcs et espaces verts permet de recenser l'ensemble des plateaux sportifs et récréatifs extérieurs et de déterminer si leur quantité est suffisante, si leur répartition est adéquate et si certains d'entre eux nécessitent des réparations, bonifications ou remplacements.

L'inventaire réalisé par des architectes paysagistes a servi à recueillir trois types d'informations :

- Le type et le nombre d'équipements sportifs et récréatifs, de mobiliers et d'aménagements connexes
- L'état des équipements, du mobilier et des éléments de signalisation
- L'évaluation qualitative de l'expérience globale de l'utilisateur dans les parcs

Sept variables qualitatives ont été évaluées et consignées aux fiches de parc lors de la visite d'inventaire. Ces variables permettent d'identifier les forces et les faiblesses en matière d'expérience de l'utilisateur pour chacun des parcs :

1. L'accessibilité universelle de l'espace et des équipements
2. La qualité des aires de détente
3. La canopée
4. L'éclairage d'ensemble
5. La présence de nuisances (sonores ou visuelles)
6. Les points d'intérêts (vues, paysages, structures artistiques, bâtiments d'intérêt, etc.)
7. Les traces de vandalisme (équipements endommagés, graffitis, etc.)



Typologies

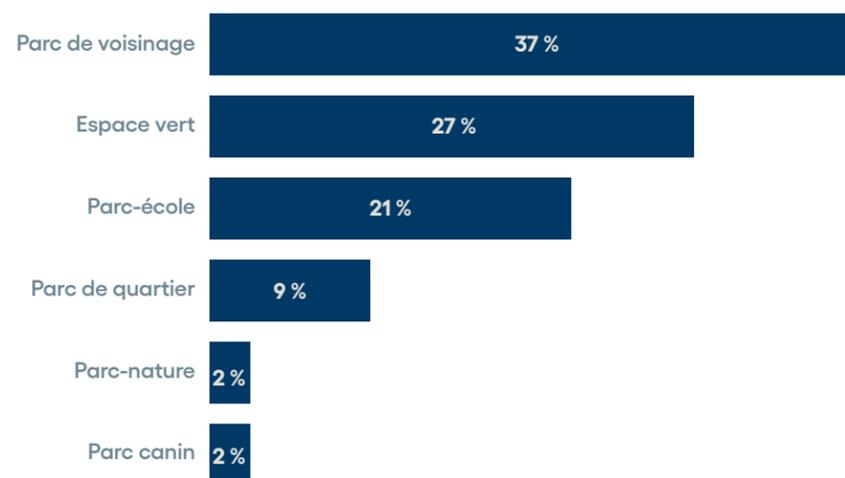
Afin de permettre une analyse plus fine, les parcs sont classifiés selon les typologies de parcs et espaces verts définies en fonction de la réalité territoriale de la ville de Boisbriand et des meilleures pratiques dans le domaine. L'identification de la typologie des parcs permet de hiérarchiser les parcs selon leurs caractéristiques physiques et leur fonction dans le réseau. Cette classification permet de mieux planifier quels aménagements sont pertinents à quels endroits et permet de procéder à des analyses de répartition de ces aménagements afin d'assurer une desserte équitable sur le territoire en fonction de divers facteurs (densité d'habitation, profil sociodémographique, etc.).

Cette étape permet notamment de discerner les parcs de voisinage qui fournissent, par exemple, des services de proximité à la population, et des parcs municipaux qui, pour leur part, offrent des équipements spécialisés (grands plateaux sportifs, piscines, etc.) et exercent une attractivité beaucoup plus grande auprès des citoyens.

Définition des typologies

TYPLOGIE	DÉFINITION
Parc de voisinage	Destiné aux habitants résidant à proximité, ce parc est conçu à des fins de détente et de récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial. Ce type de parc est habituellement composé de modules de jeu, d'aires de jeux libres et de lieux dédiés à la détente et à la socialisation.
Espace vert	Les équipements et les services y sont très limités. Les espaces verts ont pour but l'augmentation de la biodiversité ou encore l'embellissement du territoire.
Parc-école	Les parcs attenants à une école qui font l'objet d'une entente entre la Ville et le Centre de services scolaires sont des parcs-écoles. On peut y retrouver une diversité d'équipements récréatifs et sportifs.
Parc de quartier	Dédié aux résidents d'un quartier, le parc de quartier offre une variété d'équipements sportifs et récréatifs qui peuvent servir à la pratique de loisirs, à la socialisation et aux jeux non structurés. On y retrouve souvent un chalet de parc, un stationnement et des installations sanitaires.
Parc-nature	Conçus pour répondre aux besoins de tous les citoyens d'une municipalité, les parcs-nature visent à rendre les espaces naturels plus accessibles pour les citoyens. On y pratique souvent des activités récréatives de plein air.
Parc canin	Parc d'attrait municipal destiné à des fins de récréation canine.

Répartition des typologies



Réseau des parcs et espaces verts



40 parcs

963 103 mètres carrés

UNITÉ	NOM DU PARC	TYPLOGIE	SUPERFICIE (M ²)
A01	Pépinière municipale	Espace vert	330 492
A02	Jean-Paul-Lemieux	Voisinage	3 927
B03	de la Clairière	Parc-école	43 383
B04	des Francs-Bourgeois	Quartier	17 992
B05	Évariste-Brosseau	Espace vert	23 128
B05	Wilfrid-Dion	Espace vert	10 676
B07	René-Lévesque	Parc-école	71 354
B08	de la Bretagne	Voisinage	7 395
B09	François-Xavier-Dion	Voisinage	18 796
B10	Jean-Plante	Voisinage	3 131
B11	Jean-Jacques-Rousseau	Quartier	29 518
C12	Régional	Parc-école	79 425
C13	Cadieux	Espace vert	2 047
C14	Alexis-Carrel	Espace vert	4 634
C15	Filion	Voisinage	7 652
C16	Blais	Espace vert	12 552
C17	Olivier-Guimond	Voisinage	31 216
C18	Julien	Voisinage	18 200
C19	Derek-Aucoin	Parc-école	46 818
C20	Cotnoir	Voisinage	5 766

UNITÉ	NOM DU PARC	TYPLOGIE	SUPERFICIE (M ²)
C21	Courville	Voisinage	5 678
C22	Carignan	Voisinage	842
C23	Chénier	Voisinage	17 683
C24	Claude-Jasmin	Parc-école	6 069
C25	Gabrielle-Roy	Parc-école	8 518
D26	Dubois	Espace vert	2 432
D27	Parthenais ¹	Voisinage	3 534
D28	Filiatrault	Espace vert	2 242
D29	Centre d'interprétation de la nature	Parc-nature	61 766
D30	de Chavigny	Parc canin	1 843
D31	Berges	Espace vert	11 487
D32	Robert	Quartier	13 295
D33	Belvédère	Espace vert	2 997
E34	Perron	Voisinage	19 031
E35	Pellerin	Quartier	30 059
E36	Jacques-Gagnon	Voisinage	1 170
E37	Dugas	Voisinage	2 559
E38	Desjardins	Voisinage	2 768
E39	Site de mise à l'eau – 4 ^e avenue	Espace vert	497
E40	Site de mise à l'eau – 2 ^e avenue	Espace vert	531
Total			963 103

¹ Le parc Parthenais est un parc privé, mais on y retrouve tout de même certains équipements municipaux.



Répartition des parcs et espaces verts

Répartition des parcs et espaces verts

On trouve un total de 40 parcs et espaces verts à Boisbriand qui sont étudiés dans ce plan directeur. Ces parcs et espaces verts sont répartis dans l'ensemble de la ville et on retrouve plusieurs parcs dans chacune des cinq unités de planification. Toutefois, notons qu'ils sont concentrés dans la moitié est de la ville. En effet, la moitié ouest, constituée en grande partie de la zone agricole, contient un seul parc (la pépinière municipale).

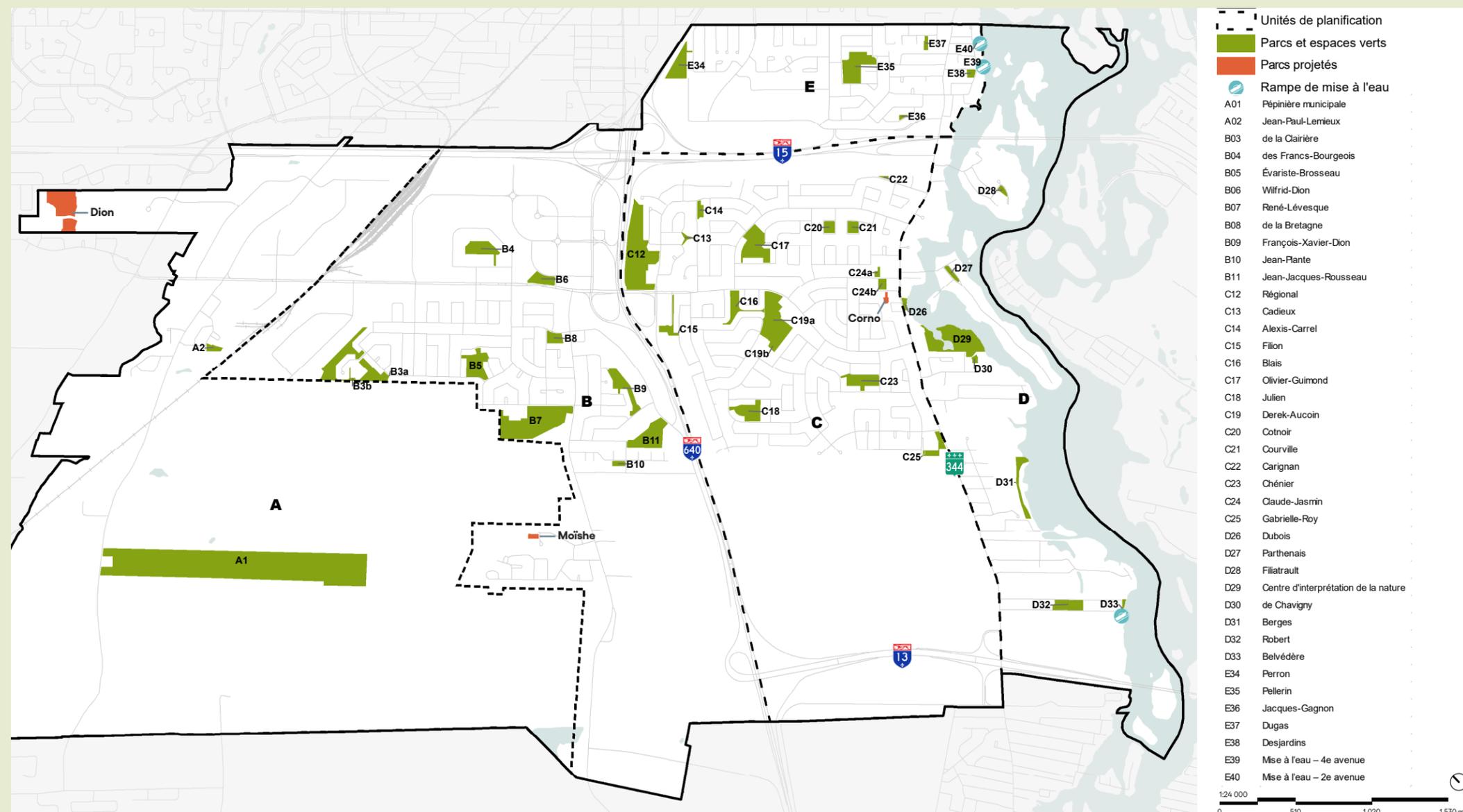
Parcs en projet

Trois parcs sont en projet présentement dans la ville : le parc Corno, le parc Moïshe et le boisé Dion.

Le futur parc Corno a pour vocation de permettre aux usagers d'accéder au parc Claude-Jasmin depuis le croissant Corno.

Le futur parc Moïshe prendra place dans le développement Moïshe, situé au centre ouest de la ville. Il s'agit d'un espace vert qui n'est pas encore aménagé par la Ville.

Le futur parc du boisé Dion fera partie du développement prévu au nord de la ville.



Offre sportive et récréative

Répartition des équipements sportifs et récréatifs

L'inventaire réalisé sur le terrain comprend également le décompte de tous les équipements sportifs et récréatifs et la qualification de leur état physique. Le tableau qui suit présente le nombre d'équipements recensés à l'échelle de la ville.



Répartition des plateaux sportifs et récréatifs par unité de planification

TYPE D'ÉQUIPEMENT	A	B	C	D	E	TOTAL
Aire d'entraînement fonctionnel	0	0	1	0	0	1
Cage de frappeur	0	1	0	0	0	1
Parc de planche à roulettes	0	1	0	0	0	1
Piste de BMX	0	1	0	0	0	1
Piste d'athlétisme	0	0	1	0	0	1
Tennis de table	0	0	0	1	0	1
Terrain de balle	0	1	2	1	0	4
Panier de basketball individuel	0	1	0	1	0	2
Terrain de basketball	0	3	5	0	1	9
Demi-terrain de basketball	0	0	0	0	1	1
Terrain de fer	0	0	0	0	2	2
Terrain de pétanque	0	1	3 ¹	0	0	4
Terrain de soccer (7 joueurs) ²	0	2	2	0	0	4
Terrain de soccer (9 joueurs)	0	1	0	0	1	2
Terrain de soccer (11 joueurs)	0	0	3	0	0	3
Terrain de soccer/football	0	1	0	0	0	1
Terrain de tennis	0	4	4	0	4	12
Terrain de volleyball de plage	0	0	4	0	0	4
TOTAL	0	17	25	3	9	54

¹ Ces trois terrains de pétanque sont divisés en 10 allées de jeu.

² Les terrains de soccer à 7 sont des terrains lignés sur 2 terrains à 11 joueurs. Ce ne sont pas des terrains indépendants.

Répartition des équipements hivernaux par unité de planification

TYPE D'ÉQUIPEMENT	A	B	C	D	E	TOTAL
Butte à glisser (permanente)	0	0	1	1	0	2
Butte à glisser (temporaire)	0	1	1	0	1	3
Anneau de glace	0	0	1	0	0	1
Patinoire à bandes	0	4	2	1	1	8
Patinoire sans bandes	1	1	0	0	2	4
TOTAL ÉQUIPEMENTS D'HIVER	1	6	5	2	4	18

Répartition des équipements aquatiques par unité de planification

TYPE D'ÉQUIPEMENT	A	B	C	D	E	TOTAL
Jeu d'eau	0	1	0	0	1	2
Piscine	0	0	0	0	1	1
TOTAL ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES	0	1	0	0	2	3

228 équipements récréatifs et sportifs

Répartition des équipements de jeux pour enfants

On retrouve 153 équipements récréatifs dans les aires de jeux pour enfants. Ces équipements sont principalement des modules de jeux pour enfants de 18 mois à 12 ans.



Répartition des équipements de jeux pour enfants par unité de planification

TYPE D'ÉQUIPEMENT	A	B	C	D	E	TOTAL
Balanoire	1	6	13	2	6	28
Ballon-poire	0	3	8	0	1	12
Carré de sable	0	0	2	0	1	3
Glissoire	0	2	0	0	1	3
Jeu berçant	1	5	9	2	7	24
Jeu de sable et d'eau	2	3	0	0	0	5
Jeu d'équilibre	0	0	0	2	0	2
Jeu grimpeur	0	6	9	1	0	16
Jeu interactif	0	2	2	0	0	4
Jeu parcours	0	0	0	0	1	1
Jeu suspendu	0	1	1	0	0	2
Jeu tournant	0	4	2	0	1	7
Jeu tunnel	0	0	0	0	2	2
Maisonnette et abri	0	0	1	0	0	1
Module de jeu intégré 18 mois - 12 ans (combiné)	0	0	1	1	0	2
Module de jeu 18 mois - 5 ans	1	6	8	0	6	21
Module de jeu 5 ans - 12 ans	0	4	7	1	4	16
Tableau noir	0	1	2	0	1	4
TOTAL	5	43	65	9	31	153



Constats et diagnostic



Les constats qui suivent, issus de l'ensemble des analyses effectuées aux étapes précédentes, visent à faire ressortir les points principaux qui devront être considérés dans la poursuite de la démarche. Ils permettent d'identifier les grands enjeux ainsi que les opportunités qui guideront la planification stratégique à venir.

Constats sociodémographiques

- Boisbriand enregistre une **croissance moyenne** qui devrait se poursuivre, notamment grâce à la présence de **plusieurs projets immobiliers**.
- Un **vieillessement de la population** est en cours et devrait continuer.
- Il y a une **forte présence de jeunes** qui devrait se maintenir dans les années à venir.
- **L'unité unifamiliale domine**, mais on note la présence de **concentration de multilogements** au Faubourg Boisbriand, à l'est de la ville et au nord de Grande-Côte.

Évolution de la population 2011-2041



Population totale

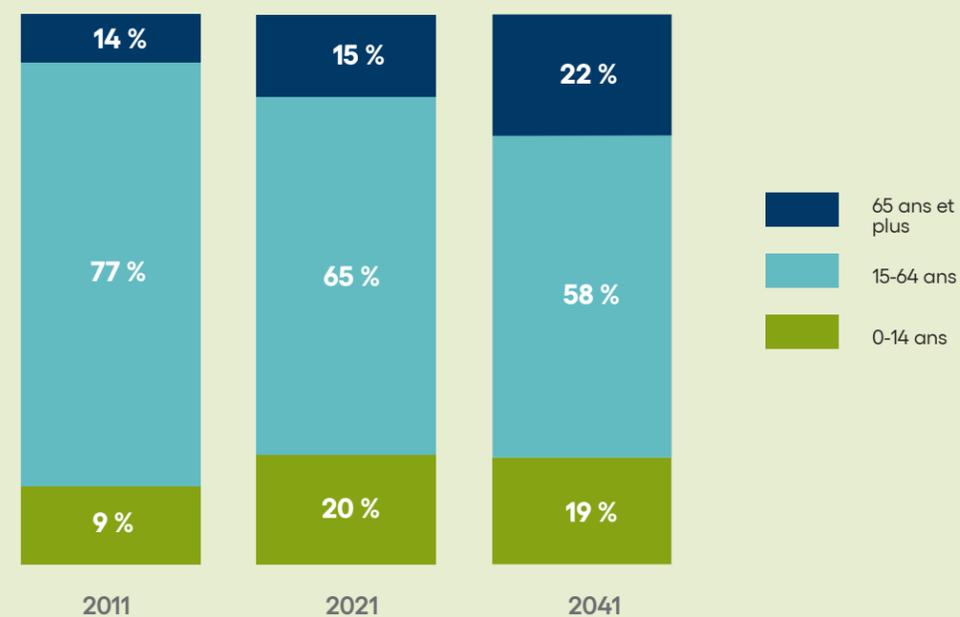
28 308

Âge médian

40
2021

36
2011

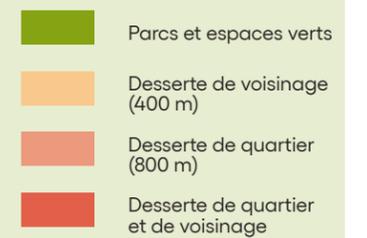
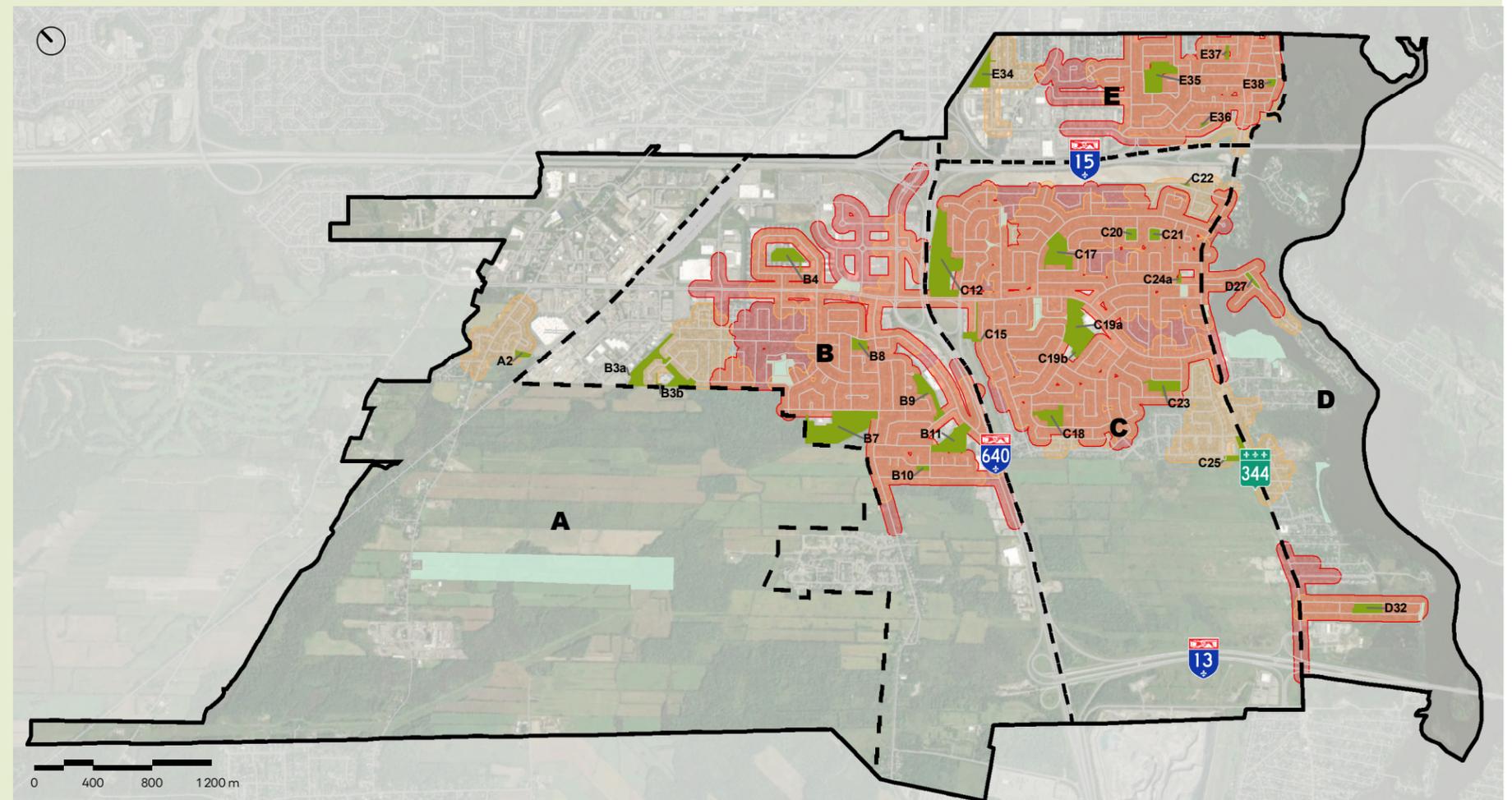
Évolution du profil de la population 2011-2041



La desserte

- Les 40 parcs de Boisbriand offrent une **bonne desserte à l'ensemble des zones résidentielles de la ville**.
- Le **centre-ville** semble particulièrement bien desservi.
- Toutefois, il existe **quelques zones de carences de desserte de voisinage**, au nord, au sud et à l'est de la ville. Par ailleurs, il n'existe **aucune desserte de quartier au nord de la ville**, par manque de plateaux sportifs et d'équipements attractifs.
- Les parcs proposent une gamme de **vocations et d'installations variées** qui offrent une programmation sportive et récréative intéressante. On peut noter, par exemple, la présence d'**équipements sportifs attractifs** (piste de BMX, les terrains de soccer du parc Régional), **d'installations culturelles**, **d'installations de mise en valeur des berges**, etc.

Analyse de la desserte de quartier et de voisinage de Boisbriand



Les plateaux sportifs et récréatifs

- Il n'y a **pas de plateau sportif dans le nord de la ville et peu à l'est**. Les plateaux existants sont concentrés dans le centre de la ville.
 - On retrouve **peu d'équipements récréatifs au nord de la ville et dans le secteur des berges**.
 - La **grande majorité des équipements récréatifs et sportifs sont en moyen état** (70 %).
- Certains parcs présentent des **équipements et des surfaces en mauvais état**. Ces parcs sont :
 - Robert
 - Derek-Aucoin
 - Gabrielle-Roy
 - Pellerin
 - de la Bretagne
 - Régional
- Il y a une **carence confirmée de certains équipements sportifs**, notamment les terrains de pickleball en termes de nombre et les terrains de balle en termes de taille et de localisation.
 - Il y a un **grand nombre de terrains de basketball** sur le territoire. Toutefois, leur état laisse à désirer.
 - On retrouve **peu d'équipements récréatifs et sportifs destinés aux 65 ans et plus**, particulièrement dans les secteurs où l'on retrouve une forte concentration de population de ce groupe d'âge.

Parc Derek-Aucoin



Parc de la Bretagne



Parc René-Lévesque



Parc Jean-Plante



L'aménagement des parcs

Parc des Francs-Bourgeois



- Les parcs de la ville profitent d'un **haut degré d'accessibilité universelle**, notamment grâce à une topographie plane et un soin particulier dans l'aménagement des sentiers. Toutefois, **aucun équipement récréatif et aucun mobilier de détente n'est adapté** pour permettre une accessibilité universelle.
- On retrouve de **nombreuses aires de détente bien aménagées et un couvert arboré bien présent**.
- La **proximité avec les autoroutes** entraîne la présence de nuisances dues au **bruit de la circulation routière**, plus ou moins importantes dans la majorité des parcs.
- Il y a de **nombreux aménagements culturels** dans un grand nombre de parcs des unités B, C et D. On y retrouve des structures d'art urbain variées.

Parc René-Lévesque



Parc des Francs-Bourgeois



Enjeux

Enjeu 1

Maintien et renouvellement des actifs

L'état moyen ou mauvais de la majorité des équipements sportifs et récréatifs sur le territoire est un enjeu. Certaines infrastructures approchent de la fin de leur durée de vie utile et de nombreuses aires de jeux sont défraîchies. Cela diminue l'attrait des espaces récréatifs et affecte l'expérience des résidents. La mise à niveau et le renouvellement doivent d'ailleurs être pensés en fonction des capacités d'investissement et d'entretien de la Ville, de manière à assurer le maintien des actifs à long terme.



Enjeu 2

Répondre aux besoins sportifs et récréatifs actuels

Les équipements sportifs et récréatifs proposés présentement dans les parcs de Boisbriand ne répondent pas toujours aux besoins de la population. Certains plateaux sportifs et installations récréatives sont manquants, tandis que d'autres équipements sont proposés en trop grand nombre ou mal localisés pour desservir efficacement la population. Par ailleurs, l'état moyen ou mauvais de plusieurs plateaux sportifs et d'installations récréatives entraîne une baisse dans la qualité de la desserte proposée.

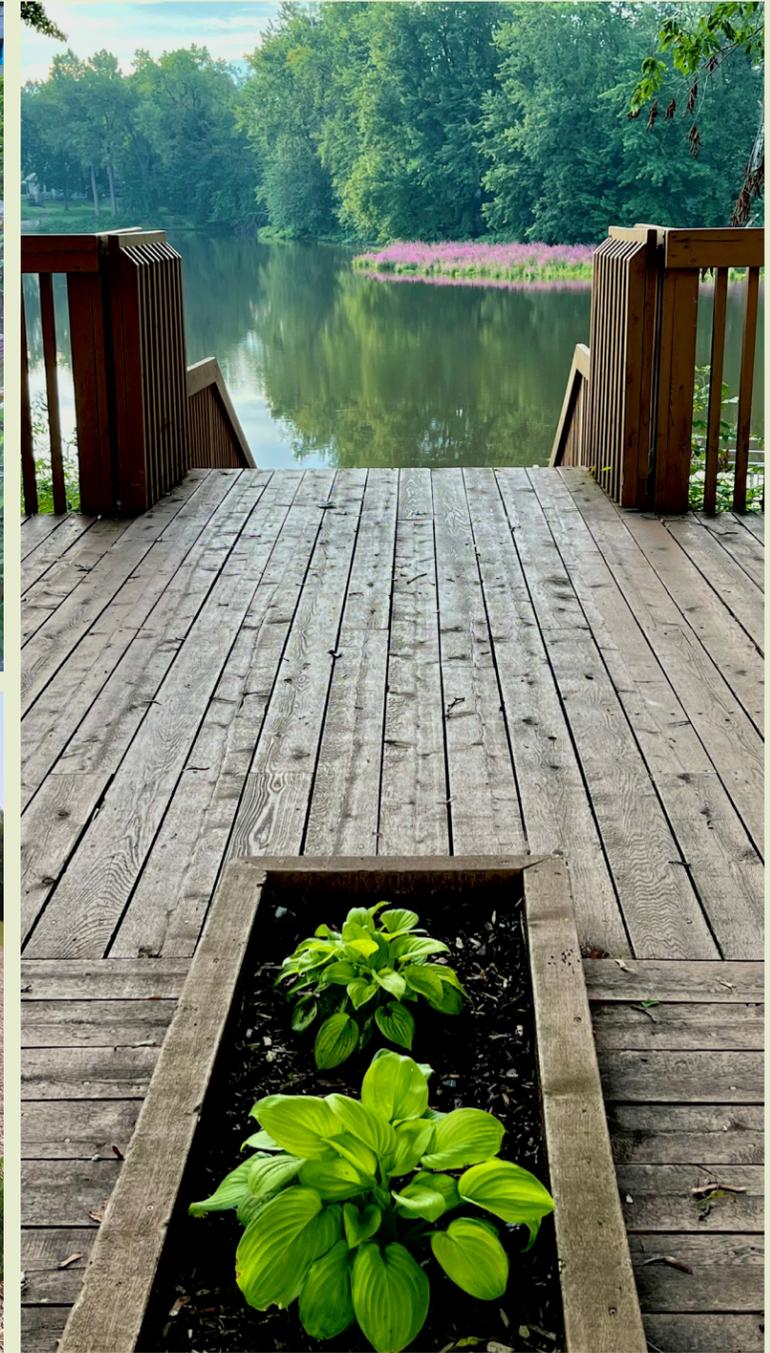


Enjeux

Enjeu 3

Création de milieux de vie complets, accessibles et attractifs

Les parcs gagneraient à être pensés pour offrir une expérience complète et accessible afin de répondre aux besoins de la population. La planification de quelques parcs d'envergure rassemblant des vocations diverses (sportive, récréative, détente, etc.) favoriserait l'émergence de pôles attractifs sur le territoire. Ces pôles attractifs devraient être pensés afin d'offrir une gamme de services complète, notamment en termes d'accessibilité.



Enjeu 4

La résilience face aux changements climatiques

La résilience aux changements climatiques est essentielle pour maintenir la qualité de vie des résidents et protéger l'environnement naturel. Les parcs de Boisbriand bénéficient d'un couvert arboré intéressant et de la présence de la rivière des Mille-Îles. Toutefois, les changements climatiques ont d'importants impacts à l'échelle de la ville, tels que les nombreux îlots de chaleur et les crues régulières. Il est donc crucial de renforcer le rôle des parcs comme outils de résilience privilégiés.



Vision et orientations stratégiques



Vision

En 2035, les parcs de Boisbriand sont des espaces accessibles et inclusifs qui contribuent à la résilience de la Ville. Leurs équipements multifonctionnels et diversifiés desservent l'ensemble de la communauté et participent à la création de milieux de vie complets.

Cette vision met l'accent sur trois éléments jugés fondamentaux. D'abord, la création de parcs inclusifs et accessibles, qui participent à former des milieux de vie adaptés aux différentes réalités des personnes de tous les âges qui les fréquentent.

Ensuite, l'importance de continuer à utiliser les parcs comme des atouts dans l'adaptation aux changements climatiques et pour renforcer la résilience de la Ville.

Enfin, les équipements sportifs et récréatifs proposés dans les parcs correspondent aux besoins des citoyens. Ils sont multifonctionnels, polyvalents et contribuent à créer des parcs aux vocations diversifiées et bien définies.



Orientations stratégiques

1

Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme

Afin d'offrir un service sécuritaire aux citoyens, il est impératif de veiller au maintien et à la mise à niveau des équipements et infrastructures des parcs et espaces verts afin de s'assurer que leur état permette une utilisation optimale et sécuritaire. Par ailleurs, la mise en place de stratégies et d'actions pour garantir la durabilité et le bon fonctionnement des équipements dans le temps permet de minimiser les coûts de réparation, d'éviter les interruptions de service et de prolonger la durée de vie des infrastructures.

2

Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population

Les équipements sportifs et récréatifs proposés dans les parcs de Boisbriand doivent être adaptés au profil des usagers. En choisissant des équipements polyvalents et multifonctionnels, on s'assure de répondre aux besoins variés de la population desservie et de l'ensemble des groupes d'âge. Il s'agit ici aussi d'adapter l'offre sportive en fonction des tendances actuelles et des besoins des usagers. En effet, la rationalisation de certains types d'équipements afin d'installer des équipements manquants sur le territoire permet de proposer une offre globale, planifiée et cohérente à l'échelle de la ville.

3

Offrir une expérience complète aux utilisateurs

Les parcs et espaces verts de Boisbriand doivent fournir l'ensemble des services dont les citoyens ont besoin afin d'avoir une expérience complète. La diversification des vocations que l'on retrouve dans les parcs, l'attention aux aires de socialisation et de rassemblements et l'amélioration de l'accessibilité des parcs pour tous en feront des milieux de vie complets et inclusifs. En effet, la création d'une expérience complète nécessite une réflexion qui passe au-delà de l'offre sportive et récréative dans les parcs et qui propose plutôt une approche qui mise sur la création d'espaces pour tous.

4

Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Dans le processus du développement de la résilience de Boisbriand, les parcs et espaces verts représentent des atouts dont il faut tirer parti. Ils participent à la gestion optimale des eaux pluviales et des crues, ainsi qu'à la lutte contre les îlots de chaleur. Choisir les meilleurs aménagements contribue à la mise en place d'un maillage solide permettant à la Ville d'être préparée aux diverses conséquences des changements climatiques.

SECTION 05

Plan d'intervention



Stratégie d'intervention

Les pages qui suivent brossent le portrait des grands axes d'intervention proposés. Ces grands projets regroupent parfois plusieurs interventions sous un même descriptif. Cette présentation sommaire vise à souligner les projets ayant un caractère porteur pour la Ville et à décrire la nature des interventions se retrouvant au plan d'intervention de manière plus détaillée.

Soulignons toutefois que les projets présentés ici représentent seulement une partie des interventions proposées. De nombreuses interventions plus ponctuelles ou à plus petite échelle sont également prévues dans la ville.

Grands axes d'intervention :

- 01 — Stratégies de résilience
- 02 — Pôles sportifs
- 03 — Pôles communautaires
- 04 — Centre-ville communautaire
- 05 — Stratégie hivernale
- 06 — Renouvellement de l'offre récréative
- 07 — Accessibilité universelle
- 08 — Mobilité active



01 —

Stratégies de résilience

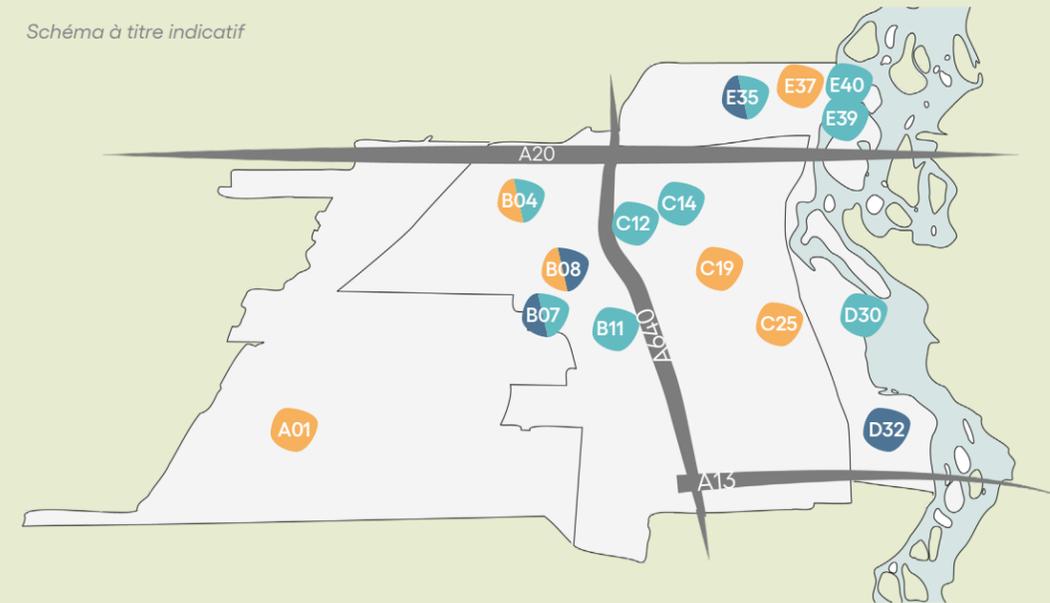
Les parcs sont des outils clés de la résilience des villes. Il importe de trouver un équilibre entre leurs fonctions sportive, récréative et communautaire, qui impliquent l'installation d'équipements et d'infrastructures, et la place de la nature et de la biodiversité dans les parcs et espaces verts.

Ainsi, la mise en place de plusieurs interventions permet d'assurer leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques. L'intégration de ces mesures prend plusieurs formes selon les parcs :

- **Développement de l'agriculture urbaine :**
aménagement de jardins communautaires et de bacs de plantation dans plusieurs parcs permettant de continuer à verdir la ville.
- **Gestion des eaux pluviales :**
les parcs sont un excellent outil pour la gestion des eaux pluviales, en offrant des zones d'absorption privilégiées.
- **Renaturalisation et augmentation de la canopée :**
la présence d'arbres et de plantations dans les parcs joue un rôle crucial pour la création d'îlots de fraîcheur dans la ville, la présence de zones d'ombre, la biodiversité, etc.



Schéma à titre indicatif



Orientation concernée

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Développement de l'agriculture urbaine

- A01 - Pépinière municipale
- B04 - des Francs-Bourgeois
- B08 - de la Bretagne
- C19 - Derek-Aucoin
- E37 - Dugas

Gestion des eaux pluviales

- B07 - René-Lévesque
- B08 - de la Bretagne
- D32 - Robert
- E35 - Pellerin

Renaturalisation et augmentation de la canopée

- B04 - des Francs-Bourgeois
- B07 - René-Lévesque
- B11 - Jean-Jacques-Rousseau
- C12 - Régional
- C14 - Alexis-Carrel
- C25 - Gabrielle-Roy
- D30 - de Chavigny
- E35 - Pellerin
- E39 et E40 - sites de mise à l'eau

02 —

Pôles sportifs

La création de pôles sportifs attractifs vise à offrir des parcs complets, où les citoyens pourront retrouver non seulement des plateaux sportifs, mais aussi des aménagements complémentaires (chalet de parc, zone fraîcheur, zone de pique-nique, zone de détente ombragée, etc.).

Les parcs concernés sont :

- **Parc Régional;**
- **Parc René-Lévesque :**
 - Bonification de l'offre sportive;
 - Zone communautaire;
 - Amélioration de la connectivité.



Schéma à titre indicatif

**Orientations concernées**

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Parcs visés

- B07 - René-Lévesque
- C12 - Régional

03 —

Pôles communautaires

Les parcs et espaces verts sont des espaces privilégiés pour les rassemblements. Les citoyens peuvent y réaliser des activités communautaires de loisirs, sportives, ou juste profiter ensemble de la nature. Des aménagements peuvent aider à favoriser les rassemblements (aire de détente, terrain sportif rassembleur, îlot de fraîcheur, etc.).

Deux parcs ont été ciblés pour leur rôle clé dans leur quartier respectif :

— Parc des Francs-Bourgeois;

— Parc Pellerin :

- Aménagement favorisant les activités communautaires et la détente;
- Bonification de l'offre récréative;
- Diversification de l'offre hivernale.



Schéma à titre indicatif



Orientations concernées

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

● Parcs visés

- B04 - des Francs-Bourgeois
- E35 - Pellerin

04 —

Centre-ville communautaire

Le parc Derek-Aucoin joue un rôle central dans la ville, de par sa localisation et en raison de la variété d'équipements qu'il propose. Le projet du centre-ville communautaire prévoit un réaménagement complet de ce parc, avec la volonté d'en faire un pôle civique et rassembleur au cœur de Boisbriand. En plus de l'offre récréative et sportive qui sera bonifiée, c'est notamment là que se tiendront les événements d'envergure municipale.

— **Parc Derek-Aucoin :**

- Création d'un lieu central, moderne et rassembleur;
- Développement d'un espace pour accueillir les événements;
- Bonification de l'offre sportive et récréative.



Schéma à titre indicatif

**Orientations concernées**

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Parc visé

- C19 - Derek-Aucoin

05 —

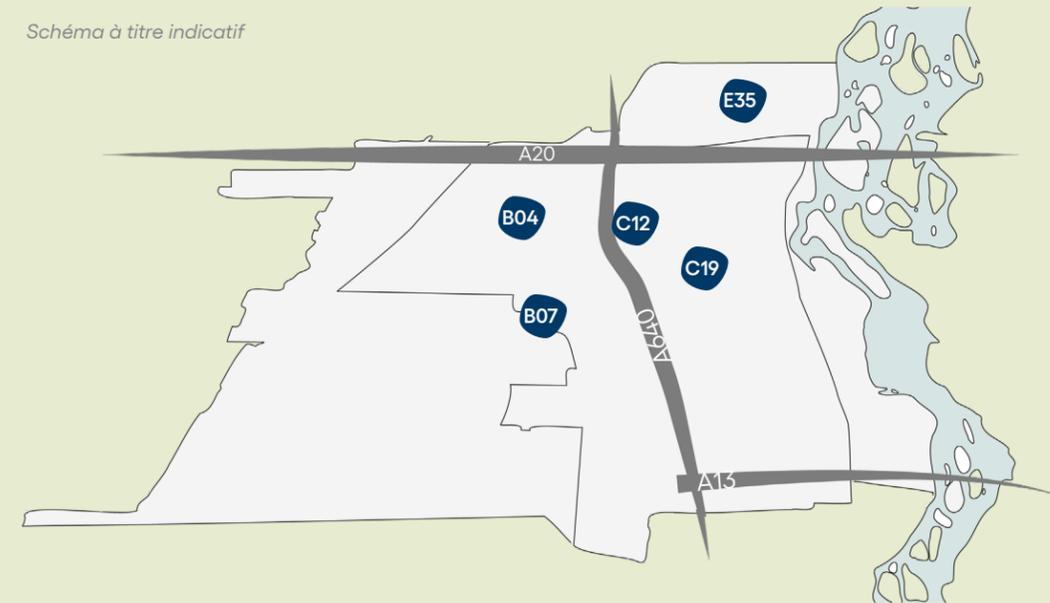
Stratégie hivernale

Les interventions proposées afin de développer la trame hivernale à Boisbriand visent à créer des pôles hivernaux attractifs. Cinq parcs sont visés pour la création de pôles hivernaux :

- **Derek-Aucoin;**
- **Régional;**
- **René-Lévesque;**
- **Pellerin;**
- **des Francs-Bourgeois :**
 - Développement d'une programmation ludique hivernale (chasse au trésor, parcours d'aventure, quille des neiges, etc.);
 - Installation de stations chauffantes;
 - Aménagement d'un équipement sportif ou récréatif d'hiver (patinoire réfrigérée, patinoire, anneau glacé, butte à glisser, etc.).



Schéma à titre indicatif



Orientations concernées

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Parcs visés

- B04 - des Francs-Bourgeois
- B07 - René-Lévesque
- C12 - Régional
- C19 - Derek-Aucoin
- E35 - Pellerin

06 —

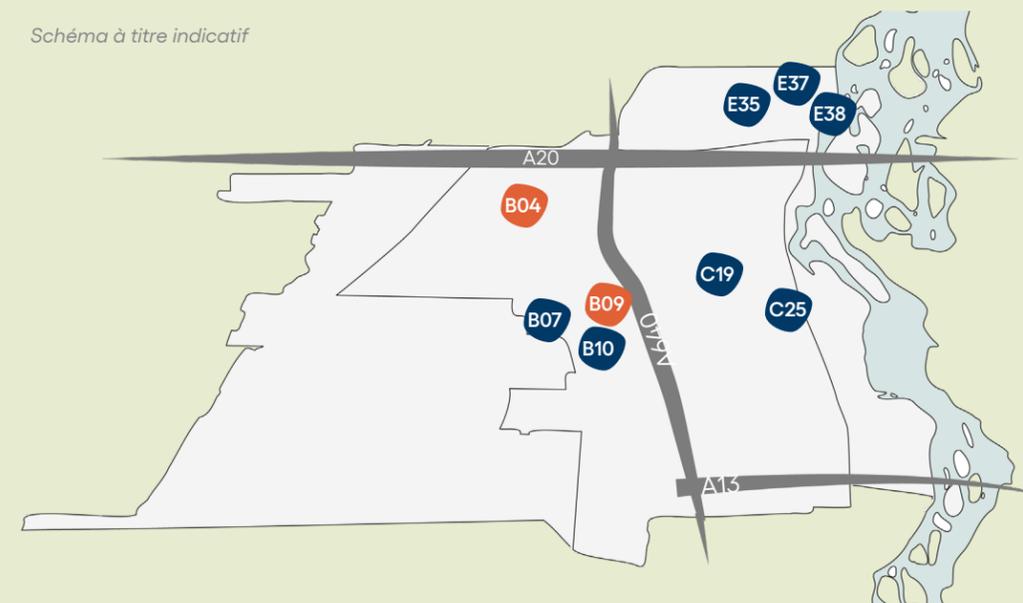
Renouvellement de l'offre récréative

La mise à niveau et le rafraîchissement des aires de jeux pour enfants concernent plusieurs parcs de la ville. Les interventions proposées varient selon le parc visé et peuvent comprendre plusieurs stratégies :

- La **réfection complète** concerne le retrait des équipements, l'ajout de nouveaux modules conformes, la réfection des surfaces, etc.;
- La **mise à niveau et l'entretien** concernent la correction des non-conformités, le remplacement de surfaces, l'ajout de bordures, etc.;
- Le **développement de l'offre récréative** concerne l'ajout de nouveaux modules de jeux, dans le but de bonifier la desserte.



Schéma à titre indicatif



Orientations concernées

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Développement de l'offre récréative

- B07 - René-Lévesque
- B10 - Jean-Plante
- C18 - Julien
- C19 - Derek-Aucoin
- C25 - Gabrielle-Roy
- E34 - Perron
- E35 - Pellerin
- E37 - Dugas
- E38 - Desjardins

Développement d'une offre récréative à vocation adolescente

- B04 - des Francs-Bourgeois
- B09 - François-Xavier-Dion

07 —

Accessibilité universelle

Afin d'améliorer l'accessibilité des parcs de Bois-briand pour l'ensemble des citoyens de la ville, plusieurs mesures sont proposées dans le plan d'intervention. Ces mesures visent à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes avec poussettes, etc.

Ces mesures incluent notamment :

- L'installation de modules de jeux accessibles universellement;
- L'intégration de rampes à certaines aires de jeux;
- L'adaptation de surfaces d'aires de jeux;
- L'ajout de mobilier accessible universellement;
- L'aménagement de bacs de plantation accessibles universellement.



Schéma à titre indicatif



Orientations concernées

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Parcs visés

- A01 - Pépinière municipale
- B04 - des Francs-Bourgeois
- B07 - René-Lévesque
- C25 - Gabrielle-Roy
- D26 - Dubois
- E35 - Pellerin

08 —

Mobilité active

S'assurer de l'accessibilité des parcs en termes de mobilité, et notamment de mobilité active, est crucial pour assurer une desserte optimale.

Ainsi, il s'agit de s'assurer que les principaux parcs soient reliés par des pistes cyclables et des liens piétonniers permettant leur accès sécuritaire. De plus, des aménagements doivent faciliter l'accès (supports à vélo, notamment à proximité des plateaux sportifs d'envergure, bornes de réparation, fontaines d'eau, etc.). La mobilité doit aussi être facilitée par une signalisation adaptée, qui met en valeur les liens cyclables et piétonniers entre les parcs :

- Création de parcours piétons et cyclables;
- Implantation de signalétique directionnelle;
- Développement de liens actifs vers les parcs riverains.



Schéma à titre indicatif



Orientations concernées

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

Parcs visés

- B07 - René-Lévesque
- C12 - Régional
- D29 - Centre d'interprétation de la nature
- D31 - Berges
- D32 - Robert
- E35 - Pellerin

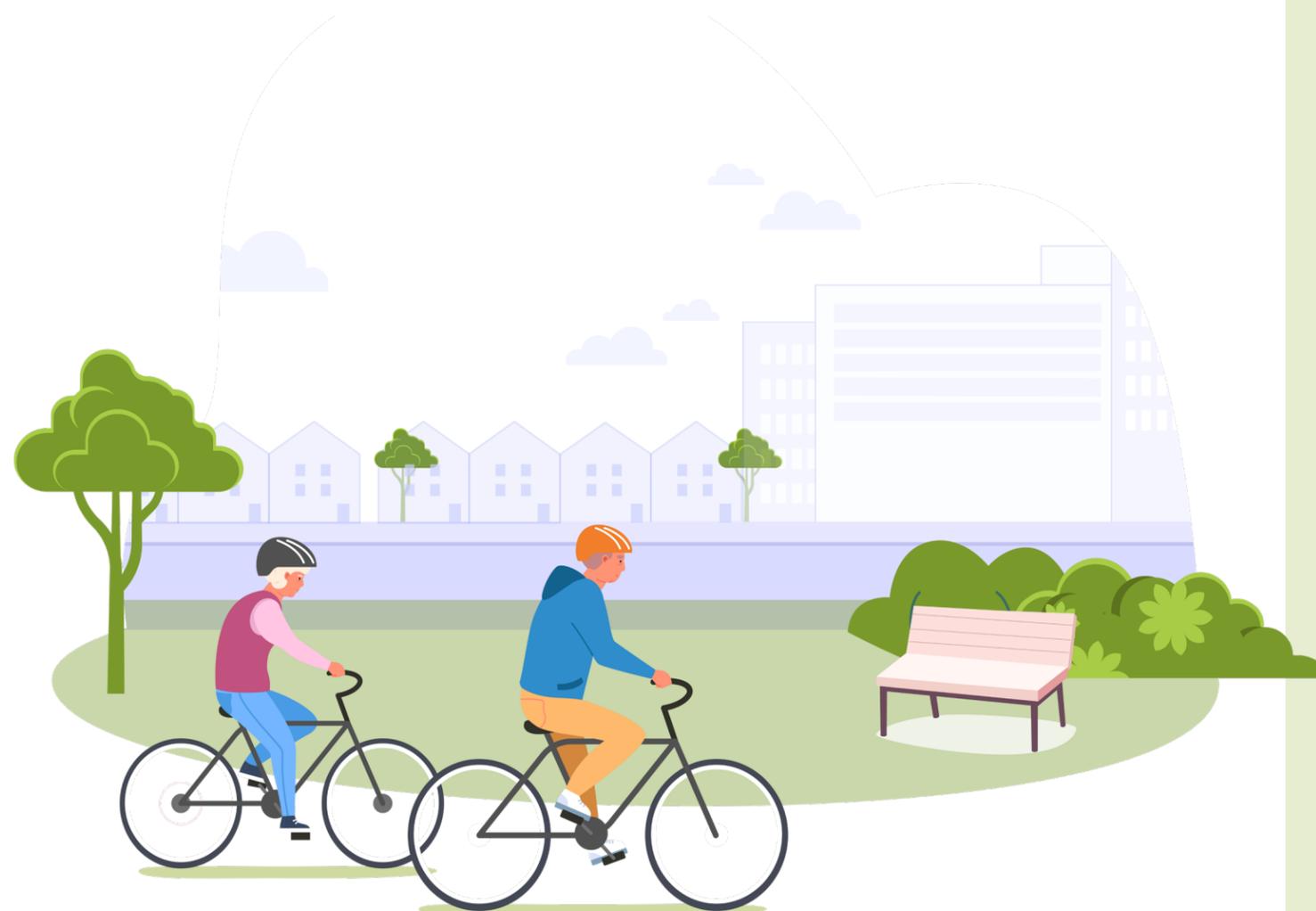
Conclusion

La réalisation du Plan directeur des parcs et des espaces verts a comme objectif d'être un outil de planification et d'aide à la prise de décision pour les services municipaux et les élus.

L'élaboration d'un diagnostic, d'un inventaire sur le terrain et la tenue d'ateliers de travail avec les services municipaux ont permis de mesurer les besoins et de proposer des interventions adaptées.

Ces interventions ont été regroupées dans un plan d'intervention qui définit les investissements nécessaires à court, moyen et long termes sur l'ensemble du territoire afin de consolider et de développer l'offre en parcs et espaces verts de la Ville.

Le Plan directeur permettra ainsi d'assurer que les décisions qui seront prises dans le futur répondront aux besoins réels de la population pour les années à venir.



En somme, ce plan directeur constitue un outil essentiel de planification stratégique pour les gestionnaires et les élus permettant de projeter les investissements futurs à réaliser, en fonction des besoins de la population.

ANNEXE

Plan d'intervention

À COURT TERME - 0 À 3 ANS

NOM DU PARC	INTERVENTION	PRINCIPALE ORIENTATION CONCERNÉE	UNITÉ	NATURE DE L'INTERVENTION
Corno	Aménager le parc avec un sentier et du mobilier de détente pour renforcer la connectivité piétonne entre le parc Dubois et le parc Claude-Jasmin, et intégrer des espaces de gestion différenciée pour favoriser la biodiversité.	2	C	
de Chavigny	Bonifier l'aménagement du parc canin par l'intégration de mobilier de détente, d'un abri solaire et de plantations d'arbres protégés.	3	D	
Derek-Aucoin	Procéder au réaménagement du parc suivant le plan concept pour conforter ses vocations communautaire, événementielle et sportive et pour aménager une patinoire couverte réfrigérée.	3	C	
des Berges	Conforter la vocation riveraine du parc et le confort des usagers.	3	D	
des Berges	Étudier la possibilité d'intégrer un parcours de disque-golf.	2	D	
Desjardins	Bonifier et procéder à la réfection des équipements du parc.	1	E	
Jacques-Gagnon	Intégrer un banc près de l'aire de jeux pour enfants avec les jeux berçants.	3	E	
Jean-Paul-Lemieux	Intégrer un coffre à jouets pour diversifier les activités récréatives et favoriser la libre appropriation du parc par les enfants.	2	A	
Pellerin	Réaliser un plan concept pour le réaménagement du parc.	2	E	
Pépinière municipale	Intégrer des bacs de plantation accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	1	A	
Pépinière municipale	Intégrer des escaliers et une rampe d'accès pour accéder au jardin communautaire.	1	A	
Régional	Réaliser un plan concept pour consolider le pôle sportif et le confort des usagers.	2	C	
Régional	Procéder à la réfection du terrain de soccer en gazon synthétique.	1	C	
René-Lévesque	Procéder au remplacement du module de jeu pour enfants « bateau ».	1	B	
Robert	Refaire le lignage des terrains de pickleball et ajouter des filets amovibles durant l'été.	1	D	

ORIENTATIONS

1. Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
2. Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
3. Offrir une expérience complète aux utilisateurs
4. Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

NATURE DE L'INTERVENTION

- Aménagement paysager
- Plans concepts d'aménagements
- Politiques, partenariats et procédures
- Réfections et remplacement
- Maintien des actifs

À COURT TERME - 0 À 3 ANS

NOM DU PARC	INTERVENTION	PRINCIPALE ORIENTATION CONCERNÉE	UNITÉ	NATURE DE L'INTERVENTION
Non applicable	Aménager un espace de stationnement sur le terrain acquis par la Ville au coin de la terrasse Robert et de l'avenue des Mille-Îles.	3	NA	
Non applicable	Réaliser une étude visant à prioriser l'installation de patinoires hivernales dans les pôles hivernaux et étudier la faisabilité d'une patinoire couverte réfrigérée dans le parc Derek-Aucoin.	4	NA	
Non applicable	Remplacer les affiches de parc avec l'ancienne identité visuelle de la ville par des affiches correspondant à la nouvelle identité visuelle et ajouter les affiches de parc manquantes.	1	NA	
Non applicable	Mettre en place un programme pilote de gestion différenciée ainsi que la sensibilisation associée.	4	NA	
Non applicable	Planifier le développement de l'offre récréative dans le cadre de la planification du secteur du Faubourg.	2	NA	
Non applicable	Réaliser un plan de développement stratégique de la canopée à l'échelle de la Ville afin de consolider et développer la forêt urbaine.	4	NA	

ORIENTATIONS

1. Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
2. Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
3. Offrir une expérience complète aux utilisateurs
4. Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

NATURE DE L'INTERVENTION

- Aménagement paysager
- Plans concepts d'aménagements
- Politiques, partenariats et procédures
- Réfections et remplacement
- Maintien des actifs

À MOYEN TERME - 4 À 6 ANS

NOM DU PARC	INTERVENTION	PRINCIPALE ORIENTATION CONCERNÉE	UNITÉ	NATURE DE L'INTERVENTION
Chénier	Réaliser un plan concept pour favoriser la vocation intergénérationnelle du parc.	1	C	
Dion	Aménager le parc pour le futur lotissement du chemin de la Côte Nord tel que prévu dans le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) à vocation de parc-nature, incluant la présence d'un espace récréatif.	2	A	
Dugas	Procéder au réaménagement du parc.	3	E	
Julien	Remplacer les modules de jeux pour enfants.	1	C	
Moïshe	Aménager un parc de voisinage à vocation récréative et de détente.	2	B	
Pellerin	Procéder au réaménagement du parc suivant le plan concept approuvé.	2	E	
Pellerin	Mettre en place un projet pilote de prêt de matériel pour la pratique d'activités de loisirs et de plein air.	2	E	
Perron	Procéder à la réfection du terrain de basketball.	1	E	
Régional	Procéder au réaménagement du parc suivant le plan concept approuvé.	2	C	

ORIENTATIONS

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

NATURE DE L'INTERVENTION

-  Aménagement paysager
-  Plans concepts d'aménagements
-  Politiques, partenariats et procédures
-  Réfections et remplacement
-  Maintien des actifs

À LONG TERME - 7 À 10 ANS

NOM DU PARC	INTERVENTION	PRINCIPALE ORIENTATION CONCERNÉE	UNITÉ	NATURE DE L'INTERVENTION
Alexis-Carrel	Réaménager le parc pour conforter sa vocation de détente à la suite du démantèlement du parc canin.	3	C	
Centre d'interprétation de la nature	Conforter la vocation riveraine du parc et renforcer le confort des usagers.	3	D	
Chénier	Procéder au réaménagement du parc suivant le plan concept préalablement approuvé.	2	C	
de la Bretagne	Conforter la vocation de détente par l'ajout et la restructuration du mobilier de détente et par l'ajout d'un sentier en criblure de pierre.	3	B	
de la Bretagne	Étudier l'intérêt des résidents riverains d'implanter un jardin communautaire.	4	B	
de la Bretagne	Procéder à la réfection du terrain de basketball en un demi-terrain de basketball pour diminuer la surface asphaltée et intégrer des bacs d'agriculture urbaine, une butte de glissade ou une infrastructure de gestion des eaux pluviales selon les besoins, et des massifs arbustifs.	4	B	
des Francs-Bourgeois	Étudier la possibilité de créer un organisme communautaire pour la mise en place et la gestion d'un jardin collectif.	4	B	
des Francs-Bourgeois	Créer un parc polyvalent constituant un lieu de rencontre et de socialisation multigénérationnel.	3	B	
Dubois	Aménager un passage piéton pour faciliter l'accès au parc.	1	D	
Dubois	Conforter la vocation riveraine et de détente du parc.	3	D	
François-Xavier-Dion	Conforter la vocation de détente du parc par l'intégration d'une aire de pique-nique avec du mobilier résistant au vandalisme et facile d'entretien.	3	B	
François-Xavier-Dion	Conforter la vocation récréative en intégrant des modules récréatifs adaptés aux adolescents.	3	B	
Jean-Jacques-Rousseau	Conforter la vocation du parc pour la clientèle adolescente.	3	B	
Pépinière municipale	Concevoir un plan de développement de la pépinière municipale pour créer un pôle de démonstration en matière de développement durable.	4	A	

ORIENTATIONS

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

NATURE DE L'INTERVENTION

- Aménagement paysager
- Plans concepts d'aménagements
- Politiques, partenariats et procédures
- Réfections et remplacement
- Maintien des actifs

À LONG TERME - 7 À 10 ANS

NOM DU PARC	INTERVENTION	PRINCIPALE ORIENTATION CONCERNÉE	UNITÉ	NATURE DE L'INTERVENTION
Perron	Conforter la vocation récréative et de détente du parc.	3	E	
Perron	Réaliser une étude de caractérisation du boisé.	4	E	
René-Lévesque	Réaliser un plan concept pour le réaménagement du parc afin de conforter le pôle sportif.	2	B	
René-Lévesque	Procéder au réaménagement du parc suivant le plan concept approuvé.	2	B	
Robert	Réaliser un plan concept pour le réaménagement complet du parc pour en faire un parc inondable.	4	D	
Site de mise à l'eau - 4 ^e Avenue	Conforter la vocation riveraine par la renaturation des berges, l'ajout d'un quai amovible et l'ajout de mobilier de détente.	4	E	
Non applicable	Intégrer une signalétique directionnelle dans les parcs de l'unité C proposant un sentier boisé.	1	NA	
Non applicable	Créer un parcours piéton et cyclable continu entre le parc Robert, le parc Belvédère, le parc des Berges et le Centre d'interprétation de la nature en complétant les liens piétons et cyclables et en implantant une signalétique directionnelle dans les parcs et sur l'itinéraire.	4	NA	
Non applicable	Réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une plage au parc des Berges ou au parc du Belvédère.	4	NA	
Non applicable	Conforter les liens actifs entre les parcs riverains et le chemin de la Grande-Côte.	4	NA	

ORIENTATIONS

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

NATURE DE L'INTERVENTION

- Aménagement paysager
- Plans concepts d'aménagements
- Politiques, partenariats et procédures
- Réfections et remplacement
- Maintien des actifs

À TRÈS LONG TERME - PLUS DE 10 ANS

NOM DU PARC	INTERVENTION	PRINCIPALE ORIENTATION CONCERNÉE	UNITÉ	NATURE DE L'INTERVENTION
Gabrielle-Roy	Procéder à la réfection de la cour d'école.	2	C	
Jean-Plante	Procéder à la réfection du parc.	3	B	
Non applicable	Procéder à l'acquisition de terrains pour créer un parc linéaire naturel entre le Centre d'interprétation de la nature et le parc Robert et conforter le corridor écologique.	4	NA	
Pépinière municipale	Procéder aux aménagements de la pépinière municipale suivant le plan de développement approuvé.	4	A	
Perron	Bonifier l'aménagement du parc canin.	3	E	
Robert	Procéder au réaménagement du parc suivant le plan concept approuvé.	2	D	
Site de mise à l'eau – 2 ^e avenue	Conforter la vocation riveraine du parc par la renaturalisation des berges et l'ajout de mobilier de détente.	4	E	

ORIENTATIONS

- Assurer la mise à niveau et la sécurité des infrastructures existantes et leur maintien à long terme
- Optimiser l'offre sportive et récréative en fonction des besoins de la population
- Offrir une expérience complète aux utilisateurs
- Faire des parcs un outil pour contribuer à la résilience contre les changements climatiques

NATURE DE L'INTERVENTION

-  Aménagement paysager
-  Plans concepts d'aménagements
-  Politiques, partenariats et procédures
-  Réfections et remplacement
-  Maintien des actifs

